Nous voilà donc aujourd’hui face à une demande particulière du Seigneur : celle de pratiquer la correction fraternelle. S’il ne s’agit certes pas de l’un des dix commandements, Jésus nous parle tout de même à l’impératif : « si ton frère a commis un péché, va lui parler » ; de plus, le prophète Ezéchiel aussi nous y invite instamment.

Remarquons pour commencer que, si nous sommes tous concernés par cette demande, ce n’est pas pour tous au même titre. Par exemple, ceux qui ont des responsabilités éducatives, comme des parents avec leurs enfants, ou ceux qui ont reçu une certaine autorité, comme le supérieur d’une communauté religieuse, ou un curé par rapport à ses paroissiens, sont davantage amenés à mettre en œuvre ces paroles du Seigneur.

D’autre part, selon nos traits de caractère, nous pouvons éprouver plus ou moins de difficultés à obéir au Christ sur ce point. Ces difficultés peuvent être réparties, me semble-t-il, en deux catégories. Il y a celles qui concernent le pourquoi : pour quelles raisons pratiquer la correction fraternelle ? D’un autre côté, il y a les difficultés qui se rapportent au comment : de quelle manière la pratiquer ? Sans prétendre épuiser le sujet, voici quelques réflexions sur ces deux points.

D’abord, quelles sont les raisons de faire des remarques aux autres sur ce qu’ils font ? Quand l’un de nos proches fait quelque chose de mal, il peut parfois sembler plus simple de se taire, surtout si l’on n’est pas directement concerné. C’est vrai, si l’on fait une remarque, ne risque-t-on pas de se susciter la colère de l’autre ? de nous brouiller avec lui ? peut-être de le pousser à nous nuire ? n’est-ce pas se mêler de ce qui ne nous regarde pas ? et puis, on sait combien les donneurs de leçons peuvent se rendre insupportables à leur entourage… Ajoutons que faire une remarque, c’est aussi s’exposer à en recevoir, car ceux à qui nous faisons des reproches ne manqueront pas de confronter ces reproches à notre propre conduite ; on connaît bien cela dans la vie de famille, et aussi dans la vie en communauté religieuse.

Pourtant, il s’agit bel et bien d’une demande que le Christ nous adresse ; d’ailleurs, l’Eglise en a fait l’une des sept œuvres de miséricorde spirituelle. Ce sont déjà des raisons suffisantes de pratiquer la correction fraternelle. Nous pourrions en rester là de nos réflexions ; néanmoins ce n’est pas offenser Dieu, au contraire, que de chercher pour quelles raisons il nous le demande.

S’agissant du mal qui nous est fait, à nous personnellement, si l’on ne réagit pas, alors apparaît presque immanquablement dans notre cœur la rancune, et nous n’avons pas le pouvoir de faire disparaître ce que nous encaissons sans mot dire. Il faut bien que « ça sorte » comme on dit, mais cela risque de ressortir de manière d’autant moins contrôlée que nous aurons gardé longtemps notre rancœur. Aussi, par égard pour l’autre (l’offenseur), vaut-il souvent mieux lui dire nos griefs sans trop tarder.

Cependant, il ne s’agit pas seulement de nous soulager d’un ressentiment. Plus profondément, il s’agit du bien de l’autre ; il s’agit de lui éviter de mourir à cause de son péché, comme nous l’a dit le Seigneur par la bouche du prophète Ezéchiel. Bien sûr, tous les péchés ne sont pas passibles d’une peine éternelle ; cependant, le fait de commettre souvent des péchés véniels augmente le risque de commettre un jour un péché mortel, car si l’on n’y prend pas garde, on s’habitue au mal. De plus, ce serait vraiment faire preuve de peu d’amour pour le Seigneur et pour nos frères que de commettre, ou de voir commettre sans réagir, des péchés, seraient-ils véniels ; c’est pour cette raison que nous sommes appelés à reprendre nos frères même quand ils ne nous ont pas directement offensés.

Au fond, le fait de dénoncer le mal, après ou même si possible avant qu’il ne soit commis, est une marque de charité authentique envers ceux qui nous entourent ; omettre de le faire constitue au contraire une preuve d’indifférence. Les époux, en particulier, sont appelés à veiller concrètement l’un sur l’autre, spécialement en ce qui concerne leur salut. Le Seigneur nous a confiés les uns aux autres pour que nous nous entraidions sur le chemin de la sainteté, et cela passe notamment par la correction fraternelle et la formation de notre conscience. Chacun de nous a probablement en mémoire telle occasion où un reproche lui a été salutaire.

Nous avons donc rassemblé quelques raisons du bien-fondé de cette demande que nous adresse le Seigneur. Pourtant, nous n’en sommes encore qu’à la moitié de nos réflexions ; encore nous faut-il considérer quelque peu la manière de nous y prendre, le comment.

En effet, la même charité qui nous pousse à nous reprendre les uns les autres nous demande aussi de chercher une manière juste de le faire. De là vient la procédure en plusieurs étapes que le Christ décrit dans l’Evangile d’aujourd’hui. Sans doute, Dieu merci, ne sommes-nous pas confrontés tous les jours à des cas où il faut en arriver à la dernière phase : l’exclusion de la communauté, c’est-à-dire l’excommunication. C’est d’ailleurs aux autorités de l’Eglise que revient la responsabilité de gérer ces situations. Mais ce que nous pouvons retenir de ces paroles de Jésus pour notre vie quotidienne, c’est la délicatesse à laquelle il nous convie, par exemple en faisant preuve d’une certaine discrétion, qui est une marque de respect pour le pécheur. Reprendre un de nos proches seul à seul, en des termes choisis, demande plus de courage que, par exemple, de dire du mal de lui à d’autres personnes en son absence.

Il est bon aussi de discerner s’il vaut mieux réagir tout de suite ou plutôt de façon plus lointaine, en essayant alors de ménager une occasion propice pour lui parler. Il convient aussi d’adapter le ton de nos remarques, notamment à la personne à qui l’on s’adresse et à la gravité de sa faute. Parfois, une question pertinente, éventuellement énoncée avec humour, suffira à conduire le pécheur au repentir ; à d’autres moments, il peut être justifié de se mettre en colère, comme Jésus nous en a montré l’exemple plus d’une fois avec les Pharisiens.

J’ajoute encore ceci : pour obéir à ce que Jésus nous demande, il nous faut veiller à réagir **au péché.** Soyons attentifs à ne pas considérer comme péché tout acte qui ne nous plaît pas, ou que nous aurions fait autrement. Voilà qui exige de notre part de la patience. Il s’agit de garder à l’esprit l’Evangile comme règle d’évaluation de nos propres actes et de ceux des autres. Il s’agit donc aussi d’ajuster notre regard pour chercher à comprendre les autres, avec un *a priori* favorable, pour ne pas les accuser quand ils ont voulu faire le bien. Inversement, il ne faut pas les excuser trop facilement quand ils font le mal, même si cela ne nous dérange pas beaucoup personnellement. Il s’agit de défendre le droit de Dieu.

Enfin, si Jésus nous appelle à dénoncer le mal, c’est dans une perspective de pardon. Celui-ci, d’ailleurs, requiert de façon indispensable que le mal soit reconnu par les deux parties, l’offenseur et l’offensé. Nous faisons tous partie des deux camps, c’est pourquoi il est aussi important de savoir faire des reproches que d’apprendre à les recevoir comme autant de chances pour progresser.

Ce que le Seigneur nous demande aujourd’hui peut nous paraître difficile et semé d’embûches. Parfois, l’écart entre un silence complice et un reproche excessif peut nous sembler très mince. Comme toujours, c’est la confiance dans le Seigneur qui nous permet de savoir quoi faire. Nous croyons que Jésus ne nous demande jamais quelque chose sans être prêt à nous aider à l’accomplir. L’Evangile d’aujourd’hui nous invite à affiner toujours notre sens moral, en nous formant par des lectures, des discussions, par la prière…

Reconnaissons humblement qu’il nous est souvent difficile de réagir convenablement face au mal, mais gardons les yeux fixés sur les paroles et les actes de notre Seigneur.

Fr Damien Duprat, o.p.